DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2009

Délibération n° 2009.04. 32.B

Médiathèque d'agglomération : validation du programme LE TROIS AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2009

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Denis DOLIMONT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

DELIBERATION N° 2009.04. 32.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : Monsieur LAVAUD

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION: VALIDATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de la réalisation de la médiathèque d'agglomération, l'avis d'appel public à la concurrence concernant le concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé le 2 février 2009.

L'agence Café-programmation et la société Addenda ont présenté le 18 novembre 2008 au comité de pilotage, et le 13 janvier 2009 à la commission équipements structurants, leurs études de pré-programmation.

Le programme terminé, dont les principales caractéristiques sont les suivantes, a été présenté au comité de pilotage le 19 mars 2009.

La construction de la médiathèque poursuit un double objectif d'équipement structurant et d'aménagement du territoire ; elle livrera un espace culturel et éducatif de type nouveau qui sera le cœur d'un réseau de lecture publique mis en place sur l'ensemble de l'agglomération. Située à l'entrée de la future ZAC, son architecture devra produire un bâtiment identifiable, accueillant et accessible.

Le bâtiment occupera une surface de 5 600 m² hors œuvre. Ce dimensionnement répond aux critères de subvention de la Direction du Livre et de la Lecture et offre la possibilité d'assurer la gestion technique du réseau d'agglomération.

Cette superficie correspond à environ 3 800 m^2 utiles, dont environ 2 000 m^2 pour les trois mondes (décrits ci-après), 800 m^2 pour « d'un monde à l'autre », dont un auditorium de 120 m^2 et 1 000 m^2 pour « la fabrique des mondes ».

Pour encourager la fréquentation la plus large possible, le programme doit faciliter l'usage par des personnes dont l'intensité des rapports à la lecture et à la culture sont très différents. L'organisation des espaces, la diversité des contenus, la liberté des usages, la qualité de l'accueil doivent permettre à chacun de s'y retrouver.

La médiathèque comprend cinq grands espaces, dont quatre sont ouverts au public.

On y pénètre par un espace intitulé « d'un monde à l'autre » qui distribue les accès aux « mondes » mais se veut aussi un lieu de transition, de passage. Il associe : le retour centralisé des documents empruntés, un point accueil information, un café, un espace presse actualité, une petite « scène ouverte », des toilettes, un « auditorium » et un studio d'enregistrement, un jardin.

Les « mondes » sont au nombre de trois : Créer, Imaginer, Comprendre.

Chaque « monde » est composé de plusieurs briques : une « bibliothèque » rassemblant des ressources documentaires ; un lieu de lecture-séjour où l'on peut venir lire, feuilleter, travailler, où l'on peut aussi se rencontrer et échanger, un point accueil et de services où l'on peut être orienter, emprunter des documents, consulter les catalogues et des « lieux d'activité » (qui vont de la salle avec tables et chaises, à la salle multimédia, à la salle pour l'heure du conte etc). A chaque monde est associé un « îlot » avec une proposition ou une ressource particulière.

Le monde *Créer* rassemble les arts , le sport, l'image et la musique, on y trouve un « îlot BD » ...

Le monde *Imaginer* rassemble la diversité des expressions littéraires , on y trouve un « îlot Petite enfance » qui s'adresse aux enfants de 0 à 9 ans et à leurs parents.

Le monde *Comprendre* est associé au savoir encyclopédique, l'espace lecture-séjour et les « lieux d'activités » y sont plus clairement orientés vers l'étude et le travail, un « îlot Patrimoine et histoire locale » y est associé.

Le cinquième espace « la fabrique des mondes » assure la gestion administrative, technique et logistique de la médiathèque.

Le fonds documentaire moderne pourrait compter environ 150 000 documents en accès libre tous supports confondus et hors collections patrimoniales. Le fonds sera réparti dans les trois mondes, où il sera présenté sous trois formes : les îlots (l'îlot petite enfance comprendra 10 000 documents), et une double présentation utilisant des rayonnages de hauteur différente.

La médiathèque aura au moins deux portes d'accès pour le public. L'autonomie d'usage est encouragée par l'automatisation avec l'utilisation des technologies RFID (Radio Frequency Identification) et par les accès Wifi.

Afin d'encourager le séjour, la consultation sur place et l'étude, sont prévues 300 places assises dont un quart avec des stations de travail informatique, (430 places assises au total en y ajoutant, l'auditorium et le café).

Le mobilier sera soigneusement étudié en tenant compte des usages attendus, des ambiances que l'on souhaite créer. La signalétique sera conçue dans une démarche d'accessibilité maximale y compris pour les personnes à mobilité réduite et intégrée dans le projet d'aménagement intérieur.

L'amplitude des horaires d'ouverture devra être la plus importante possible et les formalités d'inscription simplifiées, la distribution et l'organisation des espaces doivent permettre une ouverture avec un personnel réduit. Les bureaux sont paramétrés pour accueillir une quarantaine d'agents et gérer des flux annuels entre 15 et 30 000 documents.

Cette opération s'inscrit également dans le plan climat mis en œuvre par la ComAGA avec notamment la prise en compte de trois cibles très performantes en Haute Qualité Environnementale :

- la relation harmonieuse du bâtiment avec l'environnement immédiat ceci tant sur le plan urbain que sur le plan de l'insertion paysagère,
- une gestion d'énergie optimisée pour une consommation la plus basse possible et la plus respectueuse de l'environnement,
- les meilleurs niveaux de confort hygrothermique et acoustique dans un souci de préservation des documents et d'optimisation des activités des utilisateurs de la médiathèque.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 12 000 000 € HT (valeur février 2009).

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 24 février 2009,

Je vous propose:

D'APPROUVER le programme technique, fonctionnel et environnemental présenté cidessus, nécessaire à la consultation des maîtres d'œuvre retenus par le jury désigné à cet effet.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 2313 - fonction 321 - opération 9804 - Autorisation de programme 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
08 avril 2009	08 avril 2009